

Règlement complet

« CONCOURS FESTIVAL À LA MAISON »

Jeu sans obligation d'achat – tirage au sort – participation par canal digital

La Société WAFFLE FACTORY DEVELOPMENT organise un jeu gratuit sans obligation d'achat (ci-après dénommé « le Jeu ») qui se déroulera sur Instagram entre le 26 et le 31 Août 2020.

Article 1 - Société Organisatrice

Le Jeu est organisé par la Société WAFFLE FACTORY DEVELOPMENT société de personne à responsabilité limitée sous le numéro BE 0527 918 243, dont le siège social est situé à MARQUAIN (7522), 2 rue des Digitales, en Belgique, dûment représentée par son Gérant, Guillaume Desobry.

Le Jeu se tiendra sur la page Instagram officielle de WAFFLE FACTORY.

Les données personnelles collectées lors du Jeu sont destinées à la seule Société Organisatrice.

Article 2 – Participation

La participation est ouverte à toute personne physique de plus de 16 ans à la date de participation du jeu-concours résidant en France Métropolitaine hors Corse, à l'Île de la Réunion et en Belgique, titulaire d'un accès à internet et possédant une adresse email valide à la date de participation, à l'exclusion des collaborateurs de la société WAFFLE FACTORY DEVELOPMENT et plus généralement, de toute entité ayant participé directement ou indirectement à la conception, l'organisation, la réalisation et/ou la gestion du jeu.

Aucune personne morale ne peut y participer.

La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un Participant, pourra être sanctionnée par l'interdiction définitive de participer au jeu.

Article 3 - Modalités de participation

Pour participer au jeu, le Participant doit suivre les instructions et étapes de participation indiquées sur la page Instagram officielle de WAFFLE FACTORY :

1. Le Participant doit s'abonner à la page officielle WAFFLE FACTORY entre le 26 et le 31 Août 2020.
2. Le Participant doit remplir partager en story la publication du concours « FESTIVAL À LA MAISON » de WAFFLE FACTORY

La participation est strictement nominative. Le Participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudos ou pour le compte d'autres Participants. En cas de pluralité de participations constatée, toutes les participations seront annulées.

Jeu limité à un gain par foyer (même nom et/ou même adresse et/ou même adresse e-mail).

Article 4 - Lots mis en jeu

Sont mis en jeu : une enceinte JBL GO 2, un mini lampe disco, un sac banane, 3 ecocups Waffle Factory, un bon cadeau valable pour 3 LunchWafs.

Un lot sera attribué au Gagnant désigné tel que décrit à l'article 5 ci-dessous.

Article 5 - Désignation des Gagnants

Parmi les Participants, un tirage au sort sera effectué par WAFFLE FACTORY et aura lieu le 31 Août 2020. Le lot sera attribué à 1 gagnant désigné.

Le tirage au sort aura lieu au siège social de la société WAFFLE FACTORY DEVELOPMENT susvisé par la Conseillère Juridique, assisté d'un collaborateur du Service Marketing et Communication.

Les Gagnants remporteront le lot mentionné à l'article 4 susvisé.

Il ne sera désigné qu'un seul gagnant par foyer (même nom, même adresse et/ou même adresse mail) pour la période de jeu de l'opération.

Toute coordonnée incomplète, ou inexacte sera considérée comme nulle et ne permettra pas d'obtenir sa dotation. Le lot qui était alors attribué au Gagnant concerné ne sera pas remis en jeu. Les Participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité et leur domicile par la Société organisatrice, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations reçues. Aucune participation par courrier ne sera prise en compte.

Article 6 - Remise des lots

Le Gagnant sera averti sous une semaine maximum environ à compter de la date du tirage au sort par message privé Instagram et en commentaire.

Le lot sera envoyé au gagnant par voie postale.

Un bon cadeau pour 3 LunchWafs sera inclus dans le lot. Les LunchWafs pourront être retirée dans un point de vente unique et choisi avant l'envoi du lot. Le détenteur du bon cadeau pourra être tenu de justifier son identité lors de son passage.

Les dotations qui ne seraient pas retirées avant le 31 Octobre 2020 seront considérées comme perdues.

Les frais de participation au jeu ne font l'objet d'aucun remboursement. En aucun cas, il ne sera versé la contre-valeur en espèces des dotations.

Strictement limité à leur désignation, les lots offerts aux Gagnants ne comprennent pas les frais et prestations supplémentaires éventuellement liés à leur jouissance ou à leur utilisation, qui sont à la charge du Gagnant. Ils ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot, de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.

Les lots qui n'auraient pas été attribués pour quelque raison que ce soit, indépendante de la volonté de la Société organisatrice, pourront être purement et simplement annulés.

Article 7 - Adresse du jeu

WAFFLE FACTORY DEVELOPMENT, société de personne à responsabilité limitée sous le numéro BE 0527 918 243, dont le siège social est situé à MARQUAIN (7522), 2 rue des Digitales, en Belgique.

Article 8 - Protection des données à caractère personnel

Les Participants sont informés que les données personnelles collectées via la participation sur la page Instagram officielle de WAFFLE FACTORY pourront faire l'objet d'un traitement informatique. Elles sont destinées à la Société organisatrice aux seules fins d'organisation du jeu.

Les Participants autorisent la Société organisatrice à utiliser leur nom, prénom et adresse, sur tout support, pour les communications concernant le Jeu sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que celui de recevoir les lots remportés.

Conformément au Règlement européen sur la protection des données à caractère personnel 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, la Société Organisatrice en sa qualité de responsable du traitement, est amenée à collecter un certain nombre de données personnelles nominatives des Participants.

Ces données sont nécessaires au traitement de la candidature. Le fait de ne pas communiquer ces informations pourrait entraîner l'impossibilité de traiter la candidature du Participant.

Ces données sont destinées aux services internes de la Société Organisatrice et/ou ses filiales ou à toute autorité administrative ou judiciaire qui en ferait la demande.

Ces données ne seront pas utilisées à des fins de prospections commerciales par SMS et/ou par Email de la part de la Société Organisatrice.

Le Participant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de communication des informations et données détenues par WAFFLE FACTORY. Le Client dispose par ailleurs, d'un droit de portabilité de ses données, de limitation des traitements, d'un droit de définir des directives relatives au sort de ses données à caractère personnel après son décès, d'un droit d'obtenir que ses données à caractère personnel soient transmises dans un format structuré et d'un droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

Droits que le Participant peut exercer en écrivant au responsable de la protection des données à caractère personnel, en joignant un justificatif d'identité recto-verso par email à info@wafflefactory.com ou par courrier à l'adresse suivante : 2 rue des Digitales, MARQUAIN (7522) en Belgique.

Les Participants qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

Ces données seront conservées pendant toute la durée nécessaire au présent jeu.

Article 9 - Limite de responsabilité

La Société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de tous faits qui ne lui seraient pas imputables, notamment en cas de mauvais fonctionnement des lignes téléphoniques, de défaillance technique rendant impossible la poursuite du jeu, d'interruption des communications téléphoniques, des dysfonctionnements du réseau Internet empêchant le bon déroulement du jeu, des interruptions, des délais de transmission des données, des défaillances de l'ordinateur ou du téléphone portable du Participant ou tout autre problème lié aux réseaux de communication, aux serveurs, aux fournisseurs d'accès Internet, aux réseaux de téléphonie mobile, aux équipements informatiques ou aux logiciels, de la perte de toutes données, des conséquences de tout virus, anomalie, de toute défaillance technique, matérielle ou de logicielle de quelque nature ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant, d'erreur d'acheminement des lots, de la perte de ceux-ci lors de leur expédition, de leur non réception ou de leur détérioration, de leur livraison avec retard.

Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous l'entière responsabilité des Participants.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de jeux proposés, notamment afin d'en modifier les résultats. La Société organisatrice se réserve le droit de faire respecter l'égalité de chance entre tous les Participants, notamment par voix de justice ou tout autre moyen à sa convenance.

La Société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le jeu à tout moment si les circonstances l'exigent.

La Société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable des dommages liés à la jouissance du lot.

Article 10 - Acceptation du règlement et dépôt

Le simple fait de participer entraîne :

- L'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.
- L'arbitrage en dernier ressort de la Société Organisatrice pour toutes les contestations relatives à l'interprétation et/ou à l'application du présent règlement.

Le règlement complet est disponible et peut être consulté sur la page officielle Instagram de WAFFLE FACTORY ou au siège social de la société WAFFLE FACTORY DEVELOPMENT.

Il ne sera répondu à aucune demande (écrite ou téléphonique) concernant l'interprétation ou l'application du règlement, les modalités et le mécanisme du jeu.